

Optimisation et extension de la gamme de produits LPP-Mix

Les groupes de placement LPP-Mix sont très demandés par nos clients, comme l'atteste la fortune totale en forte hausse, à plus d'un milliard de francs. La composition (allocation stratégique d'actifs) des actifs immobilisés LPP-Mix fait l'objet d'une optimisation pour le contexte à venir. Par conséquent, l'offre est complétée par les groupes de placement suivants afin de répondre aux nouveaux besoins des clients :

- » *LPP-Mix 75 (Part d'actions dépassée selon OPP 2)*
- » *Stratégies de placement alternatives liquides (couvertes en CHF)*

Optimisation dans les groupes de placement LPP-Mix existants

Suite à une optimisation de l'allocation stratégique d'actifs (ASA), la composition des groupes de placement LPP-Mix va être adaptée au 31 octobre 2018 pour les raisons suivantes:

- le recul des taux d'intérêt s'est arrêté et le cycle conjoncturel se trouve à un stade avancé;
- de nouvelles catégories de placement sont disponibles dans le cadre de la fondation de placement pour les actifs LPP-Mix;
- les adaptations prévues reflètent celles déjà opérées de manière similaire pour les mandats institutionnels de Swiss Life Asset Managers aux fins d'optimisation.

Voici en résumé les principales modifications apportées à l'allocation stratégique d'actifs:

- La part d'obligations est réduite de 5%.
- Afin de profiter des taux de rendement actuariels plus élevés, l'univers de placement est complété par des obligations d'entreprise à court terme (Short Term Global couvertes en CHF) et des obligations d'entreprise des marchés émergents (couvertes en CHF), au détriment de la part d'obligations en CHF.
- Suite à ces restructurations, la durée des emprunts obligataires est réduite d'environ 20% afin de diminuer les risques d'intérêt.
- La part d'immobilier reste identique, mais elle est désormais divisée entre «Immobilier Suisse» et «Immobilier Etranger».
- Une part de 5% pour les placements alternatifs est introduite et couverte par un nouveau groupe de placement «Stratégies alternatives liquides

(couvertes en CHF)», afin d'optimiser le profil risque/rendement.

- Les parts d'actions restent inchangées, les stratégies «Actions Protect» éprouvées continuent d'être utilisées à des fins tactiques.

Lancement d'un groupe de placement «LPP-Mix 75» avec part d'actions plus élevée

Afin de proposer une nouvelle solution de placement intéressante aux investisseurs dotés d'un horizon de placement à long terme et d'une propension au risque correspondante, un nouveau groupe de placement LPP-Mix affichant une part d'actions stratégique de 75% viendra compléter l'offre au 31 octobre 2018. Le groupe de placement peut être utilisé dans le cadre de solutions 3a et 1e et permet aux investisseurs d'exploiter encore mieux le potentiel de rendement à long terme des marchés d'actions.

Lancement du groupe de placement «Stratégies de placement alternatives liquides (couvertes en CHF)»

Les stratégies de placement alternatives liquides telles que les «stratégies de primes de risque Multi Asset», qui visent la corrélation la plus faible possible avec rendements des catégories de placement traditionnelles, constituent pour les investisseurs une solution de placement idéale dans le contexte actuel. C'est pourquoi le nouveau groupe de placement «Stratégies de placement alternatives liquides (couvertes en CHF)» est lancé au 31 octobre 2018 suite à l'optimisation de l'allocation stratégique d'actifs dans les groupes de placement LPP-Mix, où il sera désormais utilisé dans la part pour «Placements alternatifs».

Chiffres clés du groupe de placement LPP-Mix 75 (part d'actions dépassée selon OPP 2)

Monnaie de base	CHF
Date de création	31 octobre 2018
Tranche	I
Valeur / ISIN	43583002 / CH0435830028
Imputation directe du groupe de placement	0,03%
Indirectement via l'utilisation de groupes de placement	0,66%
TER_{KGAST} prévu	0,69%
Prix de première émission	100.-
Clôture d'émission	14:00
Souscriptions/rachats	journalier
Calcul valeur d'inventaire nette	journalier (J+1)
Méthode de décompte	forward pricing
Date valeur	3 jours ouvrés après le passage d'ordre (J+3)
Commission de souscription/rachat	aucune
Pratique de distribution	capitalisation
Indice de référence	Customized Benchmark
Asset Management	Albert Rusch, Swiss Life Asset Management AG, Zurich
Comptabilité	Northern Trust
Publication des cours	Bloomberg: ASSL / Internet: www.swisslife.ch/fondationdeplacement

Directives de placement

- La fortune du groupe de placement est investie dans les catégories de placement admises conformément aux limites légales applicables aux débiteurs, aux sociétés, aux biens immobiliers mais aussi aux catégories, à l'exception de la part en actions accrue (non-respect de la limite pour cette catégorie). La part en actions stratégique est de 75%.
- Pour le groupe de placement, les marges de fluctuations suivantes sont appliquées:

	LPP-Mix 75	
	Min	Max
Liquidités	0% jusqu'à	10%
Obligations en CHF	0% jusqu'à	15%
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	5% jusqu'à	25%
Total Valeurs nominales (liquidités incluses)	5% jusqu'à	35%
Actions Suisse	25% jusqu'à	50%
Actions Etranger	25% jusqu'à	50%
Total Actions	55% jusqu'à	85%
Immobilier Suisse	2% jusqu'à	10%
Immobilier Etranger	0% jusqu'à	5%
Total Immobilier	2% jusqu'à	10%
Placements alternatifs	2% jusqu'à	8%
Monnaies étrangères (sans couverture de change)	15% jusqu'à	30%
- Style de placement: actif
- Les obligations présentent une qualité de notation moyenne d'au moins «BBB».
- Les placements alternatifs sous la forme de placements collectifs très diversifiés ne sont autorisés que s'ils ont été lancés par une fondation de placement ou qu'ils sont soumis à la surveillance de la FINMA ou d'une autorité de surveillance étrangère comparable.
- Le groupe de placement peut investir uniquement dans des placements collectifs. Une limitation individuelle de 20% s'applique, sauf si l'instrument de placement collectif a été lancé par une fondation de placement, qu'il est soumis à la surveillance de la FINMA ou qu'il est agréé par la FINMA pour la distribution en Suisse. Les produits de fonds de fonds sont eux aussi autorisés, dans la mesure où ils ne comprennent pas eux-mêmes de fonds de fonds. Cette limitation ne s'applique pas en cas de placement selon le chiffre 5. Les placements collectifs doivent être compatibles avec les présentes directives de placement.
- Le cercle d'investisseurs du groupe de placement se limite aux institutions de prévoyance de la prévoyance liée domiciliées en Suisse ainsi qu'aux institutions de prévoyance domiciliées en Suisse pour leurs plans de prévoyance 1e.

Les dispositions générales des directives de placement s'appliquent en complément. Les directives de placement sont consultables sous www.swisslife.ch/fondationdeplacement.

Chiffres clés du groupe de placement *Stratégies de placement alternatives liquides (couvertes en CHF)*

Monnaie de base	CHF	
Date de création	31 octobre 2018	
Tranches	I	PM*
Valeur / ISIN	43583003 / CH0435830036	43583004 / CH0435830044
Imputation directe du groupe de placement	0,35%	0,00%
Indirectement par l'utilisation de fonds inst.	0,40%	0,40%
TER_{KGAST} prévu	0,75%	0,40%
Prix de première émission	100.-	100.-
Clôture d'émission Souscriptions/rachats	14:30 journalier	
Calcul valeur d'inventaire nette	journalier (J+1)	
Méthode de décompte	forward pricing	
Date valeur	3 jours ouvrés après le passage d'ordre (J+3)	
Commission de souscription/rachat	aucune	
Pratique de distribution	capitalisation	
Indice de référence	aucun Benchmark	
Asset Management	Tatjana Xenia Puhan, Swiss Life Asset Management AG, Zurich	
Comptabilité	Northern Trust	
Publication des cours	Bloomberg: ASSL / Internet: www.swisslife.ch/fondationdeplacement	

*L'acquisition de cette tranche n'est possible que dans le cadre d'une convention spéciale avec Swiss Life Asset Managers.

Directives de placement

- Le groupe de placement investit dans un portefeuille multi-actif dont l'objectif est d'éliminer le risque systématique dans chaque classe d'actifs du portefeuille en remplaçant les positions longues par des positions courtes, et de réaliser un rendement positif en utilisant dans le groupe de placement diverses stratégies de primes de risque. Les placements sont effectués non pas directement mais indirectement via le fonds cible «Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset Risk Premia». Au niveau du fonds cible, les risques de change sont couverts en francs suisses à 90% au moins.
- Les stratégies de primes de risque sont mises en œuvre au sein du fonds cible directement ou au moyen de total return swaps, en veillant en tout temps à investir dans au moins dix stratégies de primes de risque. Les placements directs peuvent être réalisés sous forme d'actions, de titres à revenu fixe ou de dérivés. En cas d'utilisation de total return swaps, le portefeuille sous-jacent reflète les rendements de paniers composés d'indices de primes de risque non discrétionnaires, basés sur des règles et librement accessibles. Les stratégies de primes de risque utilisées dans les diverses catégories de placement comprennent:
 - les stratégies dites carry, qui consistent à générer de la valeur à partir d'actifs dont on attend des rendements plus élevés que d'autres actifs;
 - les stratégies dites momentum qui consistent à générer de la valeur à partir d'actifs dont on attend une évolu-
 - tion stable (positive ou négative) sur une période à venir, et
 - les stratégies dites value, qui consistent à exploiter la tendance selon laquelle les actifs bon marché évoluent mieux que ceux plus chers, ainsi que
 - d'autres stratégies de primes de risque comme les stratégies de volatilité, mean reversion, liquidités, stratégie de courbe de taux et hedge arbitrage.

Stratégies de primes de risque possibles pour le groupe de placement	Actions	Taux d'intérêt	Crédits	Devises	Matières premières
Momentum	•	•	•	•	•
Mean reversion	•	•		•	•
Value	•	•	•	•	•
Carry	•	•	•	•	•
Qualité	•				
Croissance	•				
Taille	•				
Volatilité	•	•	•	•	•
Faible volatilité	•				
Liquidités					•
M&A arbitrage	•				
Dividendes implicites	•				
Courbe des taux		•			
Hedge arbitrage				•	

- A des fins de couverture et de placement, le fonds cible peut utiliser des instruments financiers dérivés, y compris des dérivés hors cote, comme des contrats à terme normalisés cotés, des options ou des transactions en devises étrangères.
- Il est notamment possible de recourir à des total return swaps au niveau du fonds cible pour mettre en œuvre la stratégie de primes de risque. Les total return swaps peuvent présenter des valeurs sous-jacentes comme des indices financiers, des actions, des obligations d'entreprises, des produits de taux, des obligations d'Etats, des devises, des matières premières, des contrats à terme normalisés et des options. Des placements dans ce type d'instruments sont généralement effectués afin d'ajuster, de manière efficace en termes de coûts, l'exposition du portefeuille au marché.
- Grâce à l'utilisation d'instruments dérivés au niveau du fonds cible, le groupe de placement présente un levier pouvant atteindre jusqu'à 750% de la fortune nette. Les placements nécessitant des versements supplémentaires pour le groupe de placement ne sont pas autorisés.
- Il est possible d'investir au maximum 10% de la fortune auprès du même débiteur ou au maximum 5% auprès de la même société.
- A des fins de gestion des liquidités et de couverture des dérivés, le groupe de placement ou le fonds cible peut détenir, en plus d'avoirs à vue ou à terme auprès de banques de premier ordre, des placements sur le marché monétaire ou des fonds monétaires. En l'absence de possibilités d'investissement, le groupe de placement peut investir dans des titres de créance libellés en francs suisses, émis par des débiteurs domiciliés en Suisse et dont la durée ou la durée résiduelle ne dépasse pas 12 mois. Une notation «A» constitue une condition minimum lors de l'acquisition, et la qualité moyenne de la notation doit être de «A+» au moins. L'évaluation de la qualité de notation peut s'appuyer sur Standard & Poor's et Moody's.

Les dispositions générales des directives de placement s'appliquent en complément. Les directives de placement sont consultables sous www.swisslife.ch/fondationdeplacement.

Aperçu de l'allocation stratégique d'actifs des groupes de placement LPP-Mix

Valable à partir du 31.10.2018

Allocation stratégique d'actifs (ASA) des groupes de placement LPP-Mix

Catégories de placement	LPP-Mix 15	LPP-Mix 25	LPP-Mix 35	LPP-Mix 45	LPP-Mix 75
Liquidités	2%	2%	2%	2%	2%
Hypothèques Suisse	13%	-	-	-	-
Obligations en CHF	19%	25%	21%	17%	0%
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	28%	28%	24%	20%	13%
Valeurs nominales (liquidités incluses)	62%	55%	47%	39%	15%
Actions Suisse	8%	13%	18%	23%	38%
Actions Etranger	7%	12%	17%	22%	37%
Total Actions	15%	25%	35%	45%	75%
Immobilier Suisse	15%	13%	11%	9%	5%
Immobilier Etranger	3%	2%	2%	2%	-
Total Immobilier	18%	15%	13%	11%	5%
Placements alternatifs	5%	5%	5%	5%	5%
Placements alternatifs	5%	5%	5%	5%	5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Rating moyen minimum Obligations	BBB+	BBB+	BBB+	BBB+	BBB
TER indicatif (pondération ASA)	0,6%	0,6%	0,62%	0,64%	0,69%

Cinq arguments en faveur de nos groupes de placement LPP-Mix

- Conformément à l'approche «Swiss Life Best Select Invest Plus®», pour les groupes de placement en titres, des gérants de patrimoine hautement qualifiés sont sélectionnés et surveillés par un investment controller indépendant.
- Tous les placements dans des obligations en devises étrangères sont stratégiquement couverts en francs suisses.
- Dans le domaine Immobilier Suisse, on utilise des groupes de placement basés sur la VNI qui ne sont pas soumis aux fluctuations d'agio comme les fonds immobiliers suisses cotés.
- Les groupes de placement en actions utilisés sont structurés selon la meilleure pratique institutionnelle (approche core-satellite) et avec recours aux stratégies «Actions Protect» à contrôle des risques.
- Crédibilité élevée étant donné que les institutions de prévoyance pour le personnel de Swiss Life sont investies dans les mêmes groupes de placement que les actifs LPP-Mix.

Impressum

La présente publication ne constitue ni une incitation ni une recommandation pour la vente ou l'achat d'instruments de placement, et son but est uniquement d'informer. Tous les documents constituant la base légale dans le cadre d'un éventuel placement peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Fondation de placement Swiss Life, case postale, 8022 Zurich, tél. 043 284 79 79. Le cercle des investisseurs est limité aux institutions du 2^e pilier et du pilier 3a, aux autres institutions exonérées d'impôts sises en Suisse dont la finalité sert la prévoyance professionnelle ainsi qu'aux personnes qui gèrent des placements collectifs pour ces institutions, qui sont contrôlées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et qui investissent auprès de la fondation exclusivement des avoirs pour ces institutions. En revanche, le cercle des investisseurs du groupe de placement LPP-Mix 75 se limite aux institutions de prévoyance de la prévoyance liée domiciliées en Suisse ainsi qu'aux institutions de prévoyance domiciliées en Suisse pour leurs plans de prévoyance 1e.

Zurich, octobre 2018